

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2026/02/17

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 20

Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

JL

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Renouvellement opération Pass'Jeune 2026

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2015, la ville d'Arras, rejointe par les communes d'Acq, Achicourt, Agny, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Athies, Beaumetz-les-Loges, Beaurains, Boisieux au Mont, Boisieux Saint-Marc, Boiry Saint-Martin, Boiry Sainte-Rictrude, Boyelles, Écurie, Fampoux, Farbus, Feuchy, Ficheux, Gavrelle, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Maroeuil, Mercatel, Monchy le Preux, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Rivière, Roclincourt, Roeux, Sainte-Catherine, Saint-Laurent-Blangy, Saint Martin sur Cojeul, Saint-Nicolas-les-Arras, Thélus, Tilloy-les-Mofflaines, Wailly et Wancourt qui ont mis en place un dispositif PASS' JEUNE. Soit 38 communes voisines qui font partie de la CUA.

Celui-ci permet aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de bénéficier de tout un ensemble de services et de pouvoir pratiquer de nombreuses activités tout au long de l'année pour une somme de 10€.

Avec ARTIS, une carte de transport en commun annuelle est également proposée au tarif très avantageux de 15€ en complément du Pass Jeune.

Les activités disponibles avec le « Pass Jeune » : sports, loisirs, culture et diverses animations. Le coût pour la commune est de 45 € par pass seul et 75 € par pass avec carte de transport.

Il vous est proposé de :

- Renouveler la convention avec la ville d'Arras pour adhérer au dispositif « Pass Jeune »
- Fixer les tarifs de vente du Pass Jeune à 10 € et à 25 € avec la carte transport pour les Médiolansais
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération
- Imputer la dépense au Budget Communal

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

